



**COMMUNE de LA VERDIERE (83)**

# **AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE CONJOINTE RELATIVE AUX ELABORATIONS DU PLAN LOCAL D'URBANISME ET DU SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT DE LA VERDIERE**

Par arrêté n°127/2019 du 21/08/2019, M le Maire de La verdrière a ordonné l'ouverture et l'organisation de l'enquête publique conjointe relative à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et du Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) de La Verdrière du **lundi 23/09/2019 à 9h00 au jeudi 24/10/2019 à 17h30**.

La procédure d'élaboration du PLU a été prescrite par délibération du Conseil Municipal en date du 29/07/2014 et concerne l'ensemble du territoire communal. Elle n'est pas soumise à évaluation environnementale (décision n° CU-2017-93-83-09 de la Mission Régionale d'Autorité environnementale du 20/06/2017). Le projet d'Aménagement et de Développement Durables repose sur quatre orientations : Préserver la biodiversité locale ; Valoriser le cadre de vie local ; Assurer un développement économique harmonieux ; Répondre aux besoins en logement dans un souci d'économie foncière et de développement raisonné et cohérent.

Le Schéma Directeur d'Assainissement concerne l'ensemble du territoire avec des diagnostics et actions spécifiques aux réseaux et stations d'épuration relatifs au village et au hameau de la Mourotte. La procédure n'est pas soumise à évaluation environnementale.

La Commune de La Verdrière est responsable des procédures d'élaborations du PLU et du SDA. Elle est représentée par son Maire, Monsieur Hervé CHATARD. Le siège administratif est situé **rue Saint Joseph, 83560 La Verdrière**. Monsieur Jean-Claude MELIS a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par le Tribunal Administratif de Toulon le 02/07/2019 (dossier n° E19000066/83) pour conduire l'enquête publique mentionnée à l'article 1 du présent arrêté.

Le dossier d'enquête publique (format papier) ainsi qu'un registre des observations à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par Monsieur le Commissaire-Enquêteur, seront disponibles pendant toute la durée de l'enquête, du 23/09/2019 au 24/10/2019 inclus, en mairie de La Verdrière, aux jours et heures habituels d'ouverture (**de 9h00 à 12h00 les lundis, mercredis et vendredis, de 14h00 à 17h30 les lundis, mardis et jeudis et de 14h00 à 16h00 les vendredis**). Un ordinateur sera également mis à disposition du public pour consulter le dossier d'enquête publique au format pdf.

Chacun pourra éventuellement consigner ses observations sur le registre d'enquête publique ou en les adressant par courrier à l'attention de **Monsieur le Commissaire-Enquêteur, mairie de La Verdrière, rue Saint Joseph, 83560 La Verdrière**. Il n'est pas prévu de réunions d'information ou d'échange. Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir copie du dossier d'enquête publique auprès de la mairie de La Verdrière.

Le dossier d'enquête publique sera disponible durant l'enquête publique sur le site Internet : **<https://www.e-enquetespubliques.com/enquete1175>**. Le site comportera un registre dématérialisé sécurisé auquel le public pourra transmettre ses observations et propositions pendant la durée de l'enquête.

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de La Verdrière pour recevoir ses observations aux dates et heures suivantes : **Lundi 23 septembre 2019 de 9h00 à 12h00 ; Lundi 30 septembre 2019 de 9h00 à 12h00 ; Lundi 7 octobre 2019 de 9h00 à 12h00 ; Mercredi 16 octobre 2019 de 9h00 à 12h00 ; Jeudi 24 octobre 2019 de 14h00 à 17h30**

À l'expiration du délai d'enquête, le registre des observations du public sera clos et signé par le commissaire-enquêteur. Dans un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire-enquêteur transmettra à Monsieur le Maire de La Verdrière le dossier de l'enquête accompagné du registre et des pièces annexées, avec son rapport et ses conclusions motivées. Il transmettra simultanément une copie du rapport et de ses conclusions motivées à Monsieur le Préfet du Var et à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Toulon.

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur sera déposée en mairie de La Verdrière et sur le site <https://www.e-enquetespubliques.com/enquete1175> pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Au terme de l'enquête publique, le conseil municipal se prononcera par délibérations sur l'approbation du PLU et sur l'approbation du SDA. Il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique et des avis des personnes publiques associées, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications aux projets de PLU et/ou du SDA en vue de leur approbation respective.